faite vous pas allusion à une lettre du 22 Novembre 1942, adressée à Hitler que je vous présente en copie?

R : je n'avais pas le souvenir de cette lettre, mais les termes mêmes dans lesquels elle était rédigée corroborent pleinement de que je viens de vous dire. Elle débute en effet, en indiquant que j'ai "décidé de mettre à votre disposition tous les bateaux de commerce ....." alors que vous savez que cette mise à la disposition était la conséquence d'une contrainte.

Elle continue plus loin par ces mots: "Par suite des événements qui viennent de se produire en Afrique du Nord ....." c'est bien l'indication voilée de la crainte que j'éprouvais alors, de contraintes plus sévères de la part de l'Allemagne. Elle se termine enfin par une référence "aux sentiments personnels que vous me connaissez". C'était une manière de m'exposer personnellement à des risques, pour permettre à la France, comme je l'ai dit un jour, le 3 Septembre 1942, à Vichy, à trois cents instituteurs, qui étaient venus saluer le Maréchal.

Tde courir toutes ses chances

J'avais des points fixes, sur lesquels je n'ai jamais voulu transiger, comme la collaboration militaire que désirait l'Allemagne. Je cédais parfois, quand je ne pouvais faire autrement sur l'accessoire pour maintenir l'essentiel. La lettre

que vous venez de me montrer est du 22 Novem
bre 42, or, j'avais, quelques jours auparavant repoussé l'offre d'alliance militaire
(Durch dünn und dick) qui nous avait
été proposée, par un message spécial et
secret qui me fut remis à Vichy le 8 Nov
1942 par M. Krug von Nida, c'est dire
que le refus d'une pareille offre qui m'av
été présentée comme exprimant la plus gran
marque de confiance de l'Allemagne, av
profondément irrité Hitler et qu'il me fallo
parler un certain langage pour empêch
ou atténuer les conséquences de ce refus.

Talons
L.L

Lecture faite, persiste et signe avec u
et notre greffier, approuvant vingt huit mots
rayés nuls.

[signatures]

(6 bis)

le I8 Septembre I945

Monsieur le Juge,

J'ai l'honneur, après l'interrogatoire que vous m'avez fait subir ce matin, d'ajouter à ma réponse des deux observations suivantes.

Iº/ C'est l'Amiral AUPHAN que j'ai accompagné à NEVERS qui a négocié avec le Gauleiter KAUFMANN au sujet de l'injonction qui nous était faite de céder à l'ALLEMAGNE les bateaux norvégiens, danois et grecs qui se trouvaient dans nos ports de la Méditerranée.

L'Amiral AUPHAN a protesté et puis pris part à l'entretien pour appuyer toutes les réserves qu'il a faites sur le prinicpe même de cette cession et aussi pour demander avec lui que les propriétaires des bateaux soient informés et consentent à s'en déssaisir.

2º/ Quant à la lettre que vous m'avez montrée et qui porte ma signature, je n'ai aucun souvenir qu'elle ait été adressée à son destinataire le fait qu'elle ait été aux archives de la Marine marchande semblerait plutôt indiquer qu'il s'agit d'un projet car si elle avait été envoyée à BERLIN la copie devrait être aux archives des affaires étrangères et à celles de la délégation du gouvernement français à PARIS.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir interroger M.NICOLLE de nouveau pour lui demander s'il peut vous renseigner à ce sujet, si cette lettre a bien été envoyée je n'aurais qu'à maintenir les déclarations que je vous ai faites concernant l'interprétationaqu'il faut lui donner.

Je me souviens par contre très nettement d'avoir souligné à M. KAUFMANN l'extrême sacrifice qui nous était imposé pour l'affrêtement de nos bateaux de commerce à l'exception des 50.000 tonnes qui nous étaient laissées pour nos besoins indispensables ce que nous abandonnions représentait exactement ce qui nous restait sur les trois millions de tonnes dont nous disposions au moment de la déclaration de guerre.

Ne pouvant nous soustraire à la menace de réquisition dont nos bateaux étaient l'objet, il était conforme à notre intérêt, après avoir protesté, d'essayer de tirer avantage de cette nouvelle exigence allemande. Les termes de ce projet de lettre ou de cette lettre j'expli

../..

quaient par la nécessité d'échapper à cette époque au pire qu nous guettait. Il pouvait paraître plus opportun à ce moment comme dit un géorgien " d'embrasser son adversaire de peur qu'il ne vous égorgeat". Ce n'était pas de moi, mais de la FR CE qu'il s'agissait et ~~x~~ notre pays venait déjà de subir l'invasion en zone sud de l'armée allemande et de l'armée italienne.

J'ai tenu, dans l'imprécision ou j'étais de mes sou venirs quand vous m'avez interrogé ce matin, après avoir ré- fléchi à vous adresser cette déclaration complémentaire

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de mes respectueux sentiments.

ARCHIVES NATIONALES

signé Pierre LAVAL.

ARCHIVES NATIONALES